

## REGLEMENT DE LA 14ème RONDE DU FORT DE L'HEURT

ARTICLE 1	<b>ORGANISATION</b> La Ronde du Fort de l'Heurt de Le Portel est organisée par L'Amicale le Drapeau et la Municipalité de le Portel. Les courses sont ouvertes à tous les athlètes licenciés ou non licenciés* Les participants courent sous leur propre responsabilité, et les organisateurs se dégagent de tout vol																														
ARTICLE 2	<b>CERTIFICAT MEDICAL OBLIGATOIRE OU LICENCE SPORTIVE ATHLETISME</b> <b>CONDITION STRICTE POUR AVOIR UN DOSSARD</b> Selon la nouvelle réglementation relative à la protection de la santé des sportifs et de la lutte contre le dopage, chaque participant non licencié devra présenter à l'inscription, la photocopie d'un certificat médical de non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an. Les coureurs licenciés fourniront la photocopie de leur licence sportive de 2016/17. Les mineurs devront fournir également ce certificat médical ou présenter une photocopie de leur licence sportive d'athlétisme, avec signature <u>obligatoire</u> d'un parent sur le bulletin d'inscription.																														
ARTICLE 3	<b>SECURITE ET ASSISTANCE MEDICALE</b> Les organisateurs sont garantis en Responsabilité Civile par la MAF. La sécurité sur le parcours sera assurée par <b>OPALE SECOURISME</b> , la <b>POLICE MUNICIPALE</b> , <b>MEDECINS DU PORTEL</b> , et d'une équipe de <b>SIGNALEURS BENEVOLES INDIVIDUELLE ACCIDENT</b> . Les licenciés FFA bénéficieront des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence ; les non licenciés devront s'assurer personnellement																														
ARTICLE 4	<b>DOSSARD</b> Les dossards sont à retirer uniquement le jour de l'épreuve à partir de 10 h salle du Chaudron rue Charles Lamarre à Le Portel. Clôture des inscriptions 20 minutes avant chaque départ de course. <b>RAPPEL</b> aucun dossard ne sera délivré sans certificat médical ou photocopie de licence et autorisation parentale pour les mineurs.																														
ARTICLE 5	<b>DROIT D'INSCRIPTION</b> Gratuit pour les demandeurs d'emploi. A partir de Cadet 6 euros pour le 5 km, 5 euros pour les clubs du challenge du Boulonnais - Pour le 10 km, 8 euros, 7 euros pour les clubs du Challenge du Boulonnais. Le Duo Mixte 12 euros, 11 euros pour club du challenge. Marche 3 euros * majoration de 2 euros le jour de l'épreuve. * chèque libellé à l'ordre de l'Amicale le Drapeau Athlétisme																														
Article 6	<b>HORAIRES ET DISTANCE</b> <table border="1"> <tr> <td>14 H 00</td> <td>Baby Athlé</td> <td>2011 et après</td> <td>distance</td> <td>300 m</td> </tr> <tr> <td>14 H 10</td> <td>Ecole d'Athlétisme</td> <td>2008 2010</td> <td>distance</td> <td>400 m</td> </tr> <tr> <td>14H 30</td> <td>Poussins, poussines</td> <td>2006- 2007</td> <td>distance</td> <td>1.3km</td> </tr> <tr> <td>15 H 00</td> <td>Benjamins, Benjaminnes</td> <td>2004- 2005</td> <td>distance</td> <td>2,3 km</td> </tr> <tr> <td>15 H 30</td> <td>Minimes G et F</td> <td>2002- 2003</td> <td>distance</td> <td>4,3 km</td> </tr> <tr> <td>16 H 30</td> <td>Courses des 5km – 10 km – duos et Marche Nordique - Cadets, Juniors, Séniors, Vétérans H et F (10 km 2 tours)</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </table>	14 H 00	Baby Athlé	2011 et après	distance	300 m	14 H 10	Ecole d'Athlétisme	2008 2010	distance	400 m	14H 30	Poussins, poussines	2006- 2007	distance	1.3km	15 H 00	Benjamins, Benjaminnes	2004- 2005	distance	2,3 km	15 H 30	Minimes G et F	2002- 2003	distance	4,3 km	16 H 30	Courses des 5km – 10 km – duos et Marche Nordique - Cadets, Juniors, Séniors, Vétérans H et F (10 km 2 tours)			
14 H 00	Baby Athlé	2011 et après	distance	300 m																											
14 H 10	Ecole d'Athlétisme	2008 2010	distance	400 m																											
14H 30	Poussins, poussines	2006- 2007	distance	1.3km																											
15 H 00	Benjamins, Benjaminnes	2004- 2005	distance	2,3 km																											
15 H 30	Minimes G et F	2002- 2003	distance	4,3 km																											
16 H 30	Courses des 5km – 10 km – duos et Marche Nordique - Cadets, Juniors, Séniors, Vétérans H et F (10 km 2 tours)																														
Article 7	<b>RECOMPENSES</b> Lots de Bienvenue aux 300 premiers inscrits. Primes aux 3 premiers de chaque catégorie, pour le 10 km., récompenses au 1 <sup>er</sup> de chaque catégorie sur le 5km- Duo et marche 3 premiers du scratch. Grande tombola avec de nombreux lots après la remise des récompenses. (présence obligatoire)																														
Article 8	<b>RESULTATS ET CLASSEMENTS</b> 18 H30 Salle du Chaudron. Les résultats et classements seront affichés dans la salle et paraîtront dans le journal la Voix du Nord, ainsi que sur le site <b>CHRONOPALE</b> et le blog du Drapeau : <a href="http://courirauportel.canalblog.com">http://courirauportel.canalblog.com</a>																														
Article 9	Cette course compte dans le cadre du Challenge du Boulonnais																														



## LE PORTEL-PLAGE

### RESULTATS RECOMPENSES ET TOMBOLA

#### SALLE DU CHAUDRON Rue Charles Lamarre

Les primes seront affichées dans la salle le jour de l'épreuve

#### PRIMES AUX 3 PREMIERS DE CHAQUE CATEGORIE SUR LE 10 KM

##### AUX 3 PREMIERS DU SCRATCH (HOMME OU FEMME)

##### POUR LE DUO ET LA MARCHÉ

##### ET 1<sup>ER</sup> DE CHAQUE CATEGORIE SUR LE 5KM

BABY ATHLE 2011 et après	14 h 00	300 m
ECOLE D'ATHLETISME 2008 0 2010	14 h 10	400 m
POUSSINS Garçons et Filles 2006- 2007	14 h 30	1,327 km
BENJAMINS Garçons et Filles 2004-2005	15 h 00	2,297 km
MINIMES Garçons et Filles 2002- 2003	15 h 30	4,337 km
CADETS SENIORS VETERANS Hommes Femmes	16 h 30	5 et 10 km
Course des As 10 KM - 5 km - Marche - Duo		

#### **PARCOURS :** Boucles sur Chemins et Plage

Départ Salle du Chaudron – Parc de la Falaise - Vue Panoramique sur la mer

Descente sur la plage et arrivée Salle du Chaudron

1 tour pour le 5 km, et la Marche et 2 tours pour le 10 km, et les duos Mixtes

#### **RAVITAILLEMENT :** Un ravitaillement sera offert à l'arrivée.

Deux ravitaillements sur le parcours 3e km et 6e km

Des douches et vestiaires sont à la disposition des participants à la salle du Chaudron.

#### **RESPONSABLE**

☒ Monsieur HANON JEAN-PIERRE

8 Route d'Equihen hameau d'Ecault  
62360 SAINT-ETIENNE- AU – MONT

✉ [jlhanon@aol.com](mailto:jlhanon@aol.com)

blog : <http://courirauportel.canalblog.com/>

☎ 03.21.91.51.43

☎ 06.30.55.85.69